

Petite présentation

Par **Ruben715**, le **12/09/2016** à **19:28**

Bonjour à tous !

Je m'appelle Ruben, j'ai 19 ans et après avoir passé une année aux États-Unis suite à l'obtention de mon bac, j'ai décidé de revenir dans mon cher pays que j'aime tant pour me consacrer à ce que j'aime réellement : le droit et la science politique.

Me voici donc en première année de licence à la faculté de droit et de science politique ("fac de droit" pour les intimes).

Étant néophyte dans le milieu universitaire, je me demandais à quoi correspondait les TD et les matières qui vont avec (droit civil, droit constitutionnel, histoire du droit). Comment se passe une séance de TD ?

Je souhaiterais devenir magistrat et on m'a dit que l'histoire du droit était plus adaptée à mes ambitions professionnelles. Je me pose donc la question sur le choix du TD à prendre entre droit civil et histoire du droit. Si vous pouviez m'aider à faire ce choix, je vous en serais éternellement reconnaissant !

De ma première semaine de droit, je retiens des cours très intéressants, des amphithéâtres gigantesques et des nouveaux amis formidables ! Bref, que du bonheur !

Par **Poussepain**, le **12/09/2016** à **19:46**

Bonjour et bienvenue,

Les TD se passe en petit groupe, dirigé par un doctorant, un maitre de conférence ou un professeur.

Des travaux personnels sont demandés avant la séance (comme des devoirs au lycée), et la séance permet d'approfondir un point du cours, de répondre aux questions et de travailler la méthodologie.

L'oral est souvent encouragé.

Vous aurez dans doute une note dédiée au TD qui prendra en compte des devoirs préparés, des devoirs sur table, ou encore la participation orale.

C'est étrange que vous ayez un choix à faire mais entre l'histoire et de le droit civil, il faut

clairement prendre le droit civil (tout aussi adapté à la profession de Juge du siège (TI, TGI, Cour d'appel...) et à l'ENM.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/09/2016** à **07:18**

Bonjour et bienvenue

Tout comme Poussepain, je trouve bizarre qu'on propose des choix dès la L1. Néanmoins, je vous conseille de prendre droit civil, car c'est une matière fondamentale qu'il faut absolument suivre à TD, **c'est la base du droit privé**

Par **Yn**, le **13/09/2016** à **09:57**

Je rejoins les avis donnés, **le droit civil en TD est impératif**, il n'y a aucune, mais aucune discussion possible. Je suis extrêmement étonné qu'une fac offre la possibilité d'écarter cette matière en L1 qui est fondamentale à de nombreux égards (quelle fac, au passage ?).

Pour les TD en L1, que j'ai enseigné plusieurs fois, le format est le suivant : des séances d'1h30 ou de 2h selon l'université lors desquelles tu approfondis un point du cours. Exemple, tu auras, en droit civil, une ou deux séances sur la vie privée, tu verras le principe, les limites posées, comment la Cour de cassation arbitre en la vie privée et le droit à l'information/liberté d'expression, etc.

Surtout, le TD permet d'acquérir la méthodologie du commentaire d'arrêt (et des autres exercices juridiques). C'est pendant ces TD que vont être corrigés tous les commentaires, que tu pourras poser des questions, etc. Voilà pourquoi le TD de civil est fondamental parce que tu vas apprendre à maîtriser le commentaire d'arrêt, exercice sur lequel tu seras évalué pendant tout ton cursus.